

(12) BREVET D'INVENTION

- (11) N° de publication : **MA 52917 B1** (51) Cl. internationale : **A41D 13/12**
- (43) Date de publication : **31.05.2021**

-
- (21) N° Dépôt : **52917**
- (22) Date de Dépôt : **16.04.2019**
- (30) Données de Priorité : **16.10.2018 US 201816161915**
- (71) Demandeur(s) : **Levine, Ian, 7538 Baily Road Cote St. Luc, QC H4W 3A4 (CA)**
- (72) Inventeur(s) : **Levine, Ian**
- (74) Mandataire : **MOROCCO INTELLECTUAL PROPERTY SERVICES**
- (86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation: **EP19275053.7**

(54) Titre : **BLOUSE MÉDICALE À ATTACHE FACILE ET SON PROCÉDÉ DE NOUAGE**

- (57) Abrégé : L'invention concerne une blouse, telle qu'une blouse médicale, destinée à être portée par une personne. La blouse comprend une première sangle (30) ayant une première extrémité (32) fixée à une partie arrière (14) adjacente à l'un des bords gauche et droit (22, 24) et une seconde extrémité libre (38), une attache amovible (34) pour maintenir temporairement un segment de la première sangle sur l'une des parties d'épaule (26, 28), la seconde extrémité libre pendant vers le bas le long de la partie avant (12); et une seconde sangle (40) ayant une première extrémité fixée à l'une des parties latérales ou à la partie avant moyennant quoi la seconde extrémité libre des premières sangles est maintenue par la personne et tirée pour libérer la première sangle de la première partie d'épaule et tirée pour fermer l'ouverture (15) dans la partie arrière sans atteindre l'arrière du dos de la personne. La blouse a donc une méthode améliorée pour attacher celle-ci en position par la personne qui la porte.

Revendications

1. Blouse médicale destinée à être portée par une personne comprenant :
 - une portion avant (12),
 - des première et deuxième portions latérales opposées,
 - une portion arrière (14) ayant des bords gauche et droit opposés qui définissent une ouverture verticale (15) entre ceux-ci ;
 - les portions latérales se trouvant entre les portions avant et arrière ;
 - chaque portion ayant des bords supérieur et inférieur ;
 - les portions avant et arrière étant jointes pour définir une ouverture de cou (18) et des portions d'épaule opposées (26, 28) ;
 - une première attache (30) ayant une première extrémité (32) fixée à la portion arrière en position adjacente à un bord parmi les bords gauche et droit et une deuxième extrémité (38) ;
 - la blouse médicale étant caractérisée par le fait qu'elle comprend :
 - une fixation libérable (34) pour maintenir temporairement un segment de la première attache sur l'une des portions d'épaule, alors que la deuxième extrémité libre pend vers le bas le long de la portion avant ; et
 - une deuxième attache (40) ayant une première extrémité (44) fixée à l'une des portions latérales ou à la portion avant ;
 - de ce fait la deuxième extrémité libre (38) de la première attache est maintenue par la personne et tirée afin de libérer la première attache de ladite une portion d'épaule et tirée afin de fermer l'ouverture dans la portion arrière sans mettre les mains vers l'arrière dans le dos de la personne.
2. Blouse médicale de la revendication 1 dans laquelle les première et deuxième attaches sont tirées dans des sens opposés par la personne afin de les nouer ensemble près du ventre de la personne.
3. Blouse médicale de la revendication 1 dans laquelle la première extrémité de la deuxième attache est fixée sur la portion latérale entre la portion avant et ledit un bord

auquel est fixée la première extrémité de la première attache.

4. Blouse médicale de la revendication 1 dans laquelle la fixation possède au moins un crochet.
5. Blouse médicale de la revendication 1 dans laquelle la fixation inclut un adhésif.
6. Blouse à porter par une personne, comprenant :
 - des panneaux avant (12) et arrière (14) avec une ouverture de cou (18) et des ouvertures de bras gauche et droit ;
 - le panneau arrière possédant une ouverture verticale (15) avec des bords latéraux opposés ;
 - une première attache (30) ayant des première (32) et deuxième (38) extrémités opposées, alors que la première extrémité est attachée au panneau arrière en position adjacente à l'un des bords ;
 - la blouse étant caractérisée par le fait qu'elle comprend :
 - une deuxième attache (40) attachée au panneau avant ; et
 - une fixation (34) afin d'attacher temporairement un segment de la première attache en position adjacente au panneau avant, de ce fait la deuxième extrémité (38) de la première attache pend vers le bas par-dessus l'épaule de la personne.
7. Blouse de la revendication 6 dans laquelle les première et deuxième attaches sont nouées devant la personne afin de fermer l'ouverture verticale dans le panneau arrière.
8. Blouse de la revendication 6 dans laquelle les panneaux avant et arrière définissent des moitiés latérales gauche et droite, et les première et deuxième attaches ont chacune une première extrémité qui est fixée à la même moitié latérale des panneaux avant et arrière.
9. Blouse de la revendication 6 dans laquelle l'extrémité lâche de la première attache ne passe pas à aucun moment derrière le dos de la personne lorsque la blouse est en train

d'être mise.

10. Blouse de la revendication 6 dans laquelle la première attache est tirée autour du cou de la personne, puis vers le bas, et ensuite vers l'avant afin de fermer l'ouverture verticale.

11. Procédé de nouage d'une blouse, selon les revendications 1 ou 6, ayant une face avant fermée (12) et une face arrière ouverte (14), et ayant une première attache (30) avec une extrémité fixe qui est attachée à la face arrière de la blouse, et une extrémité libre (32), le procédé comprenant le fait de :

placer la blouse sur une personne avec la face avant en position adjacente à l'avant de la personne et la face arrière en position adjacente au dos de la personne ;

étendre temporairement la première attache (30) vers le haut à partir de la face arrière de sorte qu'un segment central de l'attache passe par-dessus l'épaule de la personne, et puis vers le bas alors que l'extrémité libre (38) de l'attache se trouve devant la personne ;

saisir d'une main l'extrémité libre, et puis tirer l'extrémité libre par-dessus la tête vers l'épaule opposée de sorte que l'attache passe autour de la nuque du cou de la personne, et ensuite vers le bas et vers l'avant jusqu'à une position devant la personne ;

saisir de l'autre main une extrémité libre d'une deuxième attache (40) et tirer jusqu'à une position devant la personne ; et puis les attaches sont tirées dans des sens opposés jusqu'à une position devant la personne de sorte à fermer le dos ouvert (15) de la blouse ; et ensuite nouer les extrémités lâches ensemble.

12. Procédé de la revendication 11 comprenant en outre la fixation temporaire de la première attache à une portion d'épaule de la blouse avant que la blouse ne soit placée sur la personne.

13. Procédé de la revendication 12 dans lequel le fait de tirer sur l'extrémité libre de la première attache libère la première attache de la fixation au niveau de la portion d'épaule.

14. Procédé de la revendication 13 comprenant en outre le déplacement de l'extrémité libre de l'attache suivant un mouvement demi-circulaire par-dessus la tête de la personne de sorte que l'attache passe derrière le cou de la personne.

15. Procédé de la revendication 11 dans lequel les extrémités libres des attaches sont saisies par la personne portant la blouse sans avoir à mettre les mains dans son dos.

16. Procédé de la revendication 11 dans lequel les extrémités libres des attaches sont saisies par un assistant se tenant devant la personne et sans avoir à mettre les mains dans le dos de la personne.